

Nombre de Délégués :

En exercice : 8

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Votants : 8

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT  
DE L'AGGLOMERATION VILLENEUVOISE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du : Mardi 13 Décembre 2016 à 10 heures 30**

L'an deux mille seize, le Mardi 13 Décembre, le Comité Syndical du SIAAV, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIAAV, sous la présidence de Monsieur Patrick CASSANY.

**Date de la convocation** : le 25 Novembre 2016

**Présents** : Monsieur CASSANY

MM. ASPERTI - CHALAH - CALVET - DEFOORT - DE VOS - RESERVAT - SAVY

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical, peut délibérer.

**PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) - TARIF 2017**

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de ne pas augmenter, pour l'année 2017, le tarif de la participation pour l'assainissement collectif, d'appliquer le tarif des maisons individuelles aux habitats groupés et de renouveler la réduction de 50% appliquée aux logements sociaux

Le Comité Syndical,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents,

**DECIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le tarif de la participation pour l'assainissement collectif sera le suivant :

- Maisons Individuelles : 13,33€ le m<sup>2</sup> surface plancher,
- Habitat groupé : 13,33€ le m<sup>2</sup> surface plancher, par habitation payé par le pétitionnaire lors du dépôt du permis de construire,
- Les logements sociaux continueront de bénéficier d'une réduction de 50% du tarif de base.

Transmis en Sous-Préfecture, le 14 Décembre 2016  
Affiché à Villeneuve-sur-Lot, le 14 Décembre 2016

Le Président  
Patrick CASSANY

S.I.A.A.V.

